

# COMMUNE DE CHATEAUNEUF

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 30 novembre 2021 à 19 heures 30*

**Présent(e)s** : CHOLAT Claude, ETIENNE Nadège, FAISAN Marie-France, FALQUET Patrick, FOURNIER Raymond, HUGONOT Christelle, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, PEPIN François, BARRAZ Pauline, TISSOT Julien - BERGIN Frédéric- JACQUIN Michel

**Excusé** : CARREL Denis, VILLAIN Marie.

**Secrétaire de séance** : ETIENNE Nadège

Conformément à l'article L2121-15 CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Nadège ETIENNE est désignée secrétaire par le Conseil Municipal et accepte les fonctions. Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **1°- Adhésion convention de participation pour le risque « prévoyance » des agents :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

Les agents auront le choix entre les options suivantes de garantie :

- socle de base : invalidité + incapacité de travail ;
- options supplémentaires au choix de l'agent :
  - o perte de retraite ;
  - o capital décès (à 100% ou à 200%) ;
  - o rente conjoint ;
  - o rente éducation ;
  - o maintien à 90% du régime indemnitaire de l'agent en longue maladie, maladie longue durée et grave maladie pendant la période de plein traitement.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec le Centre de gestion de la Savoie et autorise le Maire à la signer.

Le montant de la participation communale est de 28 € par mois et par agent. Elle sera proratisée par rapport au temps de travail de l'agent.

### **2°- Vote des subventions aux associations.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'allouer les subventions suivantes aux associations :

- Société de chasse : 765€
- Loisirs et pêche : 565 €
- Pupilles de l'enseignement public : 200 €
- Plongée explo : 60 €
- Bleuet- ONACVG : 200 €
- Handisport : 100 €
- Donneurs de sang de la Combe de Savoie : 230 €
- Les restos du Cœur : 500 €
- La banque alimentaire : 140 €
- Club de handball de Chamoux : 150 €
- St Pierre sport football : 570 €
- Association Régul matous : 50 €
- Ecole de musique La Rochette : 60 €

NB : 30€/adhérent mineur aux associations sportives

### **3°- Approbation rapport de la CLECT(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

La CLECT de la Communauté de Communes est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation pour chaque commune membre.

Elle s'est prononcée sur le transfert de charges liées à l'organisation du service régulier de mobilité « Montbus », organisé jusqu'alors par la commune de Montmélian, suite à la prise de la compétence mobilité par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

### **4°- Fixation des montants des attributions de compensation pour l'année 2021**

La Commune de Montmélian organisait le service Montbus. La CLECT a donc décidé de retirer le montant de ces charges de l'attribution de compensation pour 6 mois en 2021 et en année pleine à partir de 2022.

Pour les autres communes les attributions de compensations définitives 2021 et provisoires 2022 sont identiques aux attributions de compensations provisoires pour 2021.

Concernant la Commune de Châteauneuf, le Conseil communautaire a décidé de lui attribuer pour 2021 une attribution de compensation d'un montant de 259 451 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le principe de la révision libre des attributions de compensation ainsi que le montant d'attribution de compensation pour l'année 2021 fixé à 259 451€.

### **5°- Virement de crédits**

| Désignation               | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| 022 : Dépenses imprévues  | 3 000 €                        |                                  |
| 6411- Personnel titulaire |                                | 3 000 €                          |

### **6°- Subvention classe de découverte**

En réponse à la demande des enseignants concernant l'octroi d'une subvention pour l'organisation d'une classe de découverte à destination des élèves de l'école primaire de Châteauneuf, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'allouer la somme suivante : 70 € x 36 élèves concernés = 2 520 €

### **Questions diverses :**

- Colis de Noël : Un message sera envoyé à chaque élu lorsque les colis seront disponibles. La liste de répartition pour la distribution sera jointe à ce mail.
- Taxe d'aménagement : Pas de modification du taux communal de 4%
- Bulletin municipal : Les articles, idées d'articles, photos doivent être remis à la commission information au plus tard le 15 décembre.

Fait à Châteauneuf, le 01/12/20

Le Maire,  
Christelle HUGONOT



La secrétaire de séance  
Nadège ETIENNE